



COMITÉ DU 20 OCTOBRE 2025				
DÉLIBÉRATION N°	C2025	10	20	11

- Date d'envoi de la convocation à la réunion du 14 octobre 2025 : 7 octobre 2025
- Réunion du 14 octobre 2025 : absence de quorum constatée (31 membres présent.e.s dont 7 suppléants, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 33 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la deuxième convocation à la réunion du 20 octobre 2025 : 15 octobre 2025
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 30 octobre 2025
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 06
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 58

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20251020-C2025_10_20_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025

RESSOURCES HUMAINES CRÉATIONS D'EMPLOIS CENTRE DE TRI AUTORISATION

Monsieur Jean-François TIMMERMAN, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

- **Créations d'emplois au sein de l'équipe maintenance du centre de tri**

Dans le cadre du fonctionnement de la maintenance du centre de tri, des appels à candidatures ont été lancés, en vue :

- De recruter quatre agents afin d'assurer des missions de maintenance au sein du process ; cet appel à candidature n'a pas permis d'aboutir au recrutement de fonctionnaires.

Il est donc proposé de créer 4 emplois d'agents non titulaires de la fonction publique, conformément à l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique (emploi permanent pouvant être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté). Les contrats visés seront établis pour une durée de trois ans.

La rémunération sera établie sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique et un régime indemnitaire sera attribué conformément à la délibération du Comité Syndical en vigueur.

- De recruter 3 agents d'entretien/de nettoyage du process industriel, afin d'intervenir sur le poste de soirée pour porter les missions suivantes : entretien et nettoyage de machines diverses : trommel, cribles balistiques, cribles à disques, convoyeurs à bandes, rouleaux, tambours...

Idéalement, les candidats.es devront disposer d'une habilitation électrique, de CACES nacelle et chariot élévateur, d'une formation à la manipulation d'extincteurs, au port du harnais et au travail en hauteur.

Dans l'attente de l'analyse des candidatures reçues et des entretiens de recrutement qui seront menés afin de répondre à la meilleure adéquation candidat-e/poste, il est proposé de créer trois emplois d'agents d'entretien qui pourront être pourvus :

- 1/ Par recrutement de fonctionnaires, titulaires du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Ou, en l'absence de candidature statutaire reçue ou ne correspondant pas au besoin défini :

- 2/ Par recrutement d'agents contractuels conformément à l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique (emploi permanent du niveau de la catégorie C, pouvant être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté). En ce sens le niveau de recrutement correspondrait à des emplois d'adjoints techniques à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Les contrats visés seront établis pour une durée de trois ans.

- **Création d'un emploi au sein de l'équipe conditionnement-tri**

Un emploi est devenu vacant du fait d'une mobilité interne.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre de Tri, il apparaît nécessaire de pourvoir le poste devenu vacant en créant 1 emploi d'adjoint technique dans le cadre d'une mise en stage à opérer à compter du 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'article L 332-8 2° Code Général de la Fonction Publique,
Vu la 1^{ère} convocation adressée le 07/10/2025 aux membres du Comité en vue de la réunion du 14/10/2025,
Vu l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 14/10/2025,
Vu la 2nd convocation adressée le 15/10/2025 aux membres du Comité en vue de la réunion du 20/10/2025,

Considérant le rapport présenté.

Article un : D'autoriser la création de 8 emplois de catégorie C (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux),

Article deux : De constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article trois : De modifier le tableau des effectifs joint en annexe comme suit, qui intègre par ailleurs : la suppression d'un poste de non titulaire (1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe) suite à un départ de la structure intervenu le 19/08/25, et d'un poste de titulaire (1 adjoint technique) suite à une démission intervenue le 10/08/2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	06	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	

Code type d'agent	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat	Nature du contrat art 110	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron.	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus en ETP
NT	Collaborateur de cabinet											1	1
NT	Directeur Général des Services	A	oui	oui	emploi fonctionnel	L343			HEC3			1	1
T	ingénieur en chef hors classe	A										0	0
T	ingénieur en chef	A										0	0
T	ingénieur hors classe	A										0	0
T	ingénieur principal	A	oui	oui								7	7
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8			1015			1	1
T	ingénieur	A	oui	oui								1	1
NT	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8			707			1	1
T	technicien principal de 2ème classe	B										0	0
T	technicien	B	oui	oui								3	3
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L 332-8			431			1	1
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L 332-8			452			1	1
T	agent de maîtrise principal	C	oui	oui								20	20
T	agent de maîtrise	C	oui	oui								13	13
NT	agent de maîtrise	C	oui	oui	CDD	L 332-8			372			2	2
T	adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								47	46,8
T	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								18	18
T	adjoint technique	C	oui	oui								48	47,5
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDI							0	0
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L 332-8			367			1	1
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L332-8			367			4	4
T	administrateur hors classe	A										0	0
T	directeur	A	oui	oui								0	0
T	attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
T	attaché principal	A	oui	oui								4	4
NT	attaché principal	A	oui	oui	CDD	L332-8			693			1	1
T	attaché	A	oui	oui								2	2
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8			567			1	1
T	rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								3	3
T	rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								2	1,8
T	rédacteur	B	oui	oui								2	1,8
T	adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	oui	oui								10	9,8
T	adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	oui	oui								1	1
T	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								18	17,3
NT	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								0	0
T	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								4	4
T	adjoint administratif	C	oui	oui								1	1

218

216